

DÉPÊCHE DU 04/04/2018

# Reste à charge zéro : le président de la Mutualité française confiant

**Mots-clés :** #soins de ville #établissements de santé #protection sociale #complémentaires #assurance maladie #médecins #patients-usagers #accès aux soins #optique #dentaire #Mutualité

PARIS, 4 avril 2018 (APMnews) - La concertation en cours sur le reste à charge zéro va aboutir à la définition d'un panier de soins entièrement remboursé mais les complémentaires pourront continuer à aller au-delà, a expliqué mercredi Thierry Beudet, président de la Mutualité française, lors d'une rencontre organisée par le cabinet de conseil Nile.

La concertation sur le "reste à charge zéro" entre le gouvernement et les représentants de l'assurance maladie obligatoire, des assureurs complémentaires, de la Haute autorité de santé (HAS), du Comité économique des produits de santé (CEPS), de France assos santé, des distributeurs, des fabricants et des syndicats de professionnels de santé, débutée en janvier, devrait aboutir fin mai, rappelle-t-on (cf [dépêche du 23/01/2018 à 16:13](#)).

La Mutualité française avait présenté ses pistes de réflexion sur le sujet en décembre 2017 (cf [dépêche du 15/12/2017 à 18:02](#)).

Le président de la Fédération nationale des mutuelles indépendantes (Fnim), Philippe Mixe, s'était dit, pour sa part, très "dubitatif" concernant le dispositif du reste à charge zéro, dans un entretien accordé vendredi à APMnews (cf [dépêche du 30/03/2018 à 17:59](#)).

A mi-parcours de la concertation, Thierry Beudet a détaillé sa vision du reste à charge zéro. "Nous essayons de déterminer un panier de soins de qualité nécessaires que les professionnels auraient l'obligation de proposer et que les complémentaires auraient l'obligation de rembourser", a-t-il dit. Un tel panier de soins permettrait de "réaliser l'objectif de reste à charge zéro au nom de l'égalité d'accès au système de santé de tous les Français".

Cependant, il a également estimé qu'il "faut préserver la liberté de tous les acteurs", en particulier pour les patients d'avoir accès aux professionnels de leur choix et pour les professionnels de pouvoir proposer des équipements supplémentaires au-delà du panier correspondant au reste à charge zéro.

"C'est dans ces espaces de liberté que résident aussi les capacités d'innovation ainsi que la liberté des mutuelles de rembourser au-delà pour répondre aux demandes des adhérents soit en contrat individuel soit dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise", a ajouté le président de la Mutualité française.

Il a également dit qu'il considérerait cette concertation comme une "séquence politique où les acteurs peuvent montrer qu'ils ont intérêt à dialoguer".

En tant que "financeur", il a fait observer que "quand les prix sont libres, plus on augmente les remboursements, plus il peut y avoir des effets d'ajustements des prix et finalement le reste à charge reste le même pour le patient". Dans ce contexte, il a estimé que la question a également une "dimension industrielle" et qu'il faut "profiter de cette discussion pour essayer de repenser le modèle

économique de certaines filières".

Il s'est ainsi interrogé sur le nombre d'audioprothésistes. "Il faudrait peut-être en former davantage", a-t-il avancé. A l'inverse, il a rappelé que la France compte 12.000 points de vente d'optique, soit trois ordonnances par jour et par boutique. "Il faudrait peut-être former moins d'opticiens mais les former mieux en leur donnant notamment davantage de compétence en optométrie", a-t-il encore suggéré.

Enfin, il a également défendu son attachement à l'idée de réseaux de soins qui ont montré "leur capacité à maîtriser le reste à charge".

Interrogé sur la question de la "lisibilité" des contrats d'assurance maladie complémentaire qui fait également l'objet actuellement d'une concertation avec les pouvoirs publics, Thierry Beaudet s'est défendu en arguant que "l'insuffisante lisibilité des contrats" est une situation "largement héritée" notamment du fait de la complexité de la convention médicale.

"Demain, on passera d'un reste à charge subi à un reste à charge choisi", a-t-il conclu en expliquant que les complémentaires devront désormais proposer un reste à charge zéro à l'assuré sur ses soins, sauf si celui-ci souhaite aller plus loin.

vh/san/APMnews

[VH4P6NUES]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2018 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/112873/318472/reste-a-charge-zero--le-president-de-la-mutualite-francaise-confiant>